

Compte rendu du conseil municipal
du mercredi 8 février 2017 - Salle de la mairie à 20 H 30

Date de convocation : 31 janvier 2017.

Ordre du jour :

- Réhabilitation du bâtiment « n° 1 Avenue Henri Pontet » : demande de subventions
 - Prix de vente carburant,
 - Informations et questions diverses.
-

Présents : M OLIVIER François, maire, MM BOIRE Jean, LACROIX Jacques, Mme BOUNAB Agnès, adjoints, Mme OLIVIER Brigitte, MM AUCLAIR Didier, JUNIET François, FAUCONNIER Eric, Mmes MAZE Myriam, BUSSIÈRE Elisabeth, MM BOROWIAK Rémi, DENIS Gilles, Mmes BRETON Martine et LAMOUREUX Nicole, conseillers municipaux.

Excusée : Mme AUZELLE Bernadette qui a donné pouvoir à M BOIRE Jean.

Secrétaire de séance : M BOIRE Jean.

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

Monsieur le maire soumet à l'approbation le procès-verbal du dernier conseil municipal. Mme BRETON demande la réponse à sa question concernant le paragraphe « **SUBROGATION FORMATION** » de la convention passée entre le SDIS03 et la commune. Il est noté : « l'employeur ne demande pas l'application de la subrogation des indemnités horaires générées par le temps de formation ». Les élus l'adoptent à l'unanimité et passent à l'ordre du jour.

Point 1 : Réhabilitation du bâtiment « n° 1 Avenue Henri Pontet » : demande de subventions.

Le pré-programme a été transmis par mail aux conseillers municipaux et remis en version papier avec le plan de financement prévisionnel ce jour.

M DENIS fait remarquer que le préambule qui stipule que Buxières possède « ...un médecin ainsi que des commerces » aurait pu être plus complet en mentionnant l'existence d'un pharmacien et d'un cabinet infirmier.

DEL 01/2017 Objet : demande de subventions. (votants : 15 Pour : 15)

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le PRE-PROGRAMME réalisé par l'ATDA relatif aux travaux de réhabilitation de la maison située au « N° 1 Avenue Henri Pontet » en pôle médical (rez-de-chaussée) et en maison du patrimoine (1^{er} étage).

Le programme est estimé à 720 000 € HT soit 864 000 € TTC :

- pôle médicale : 384 000 € HT,

- maison du patrimoine : 336 000 € HT.

Il propose le plan de financement prévisionnel avec un taux maximum d'aides publiques de 80 % :

POLE MEDICAL	MAISON DU PATRIMOINE
DEPENSES HT des travaux : 320 000 €	DEPENSES HT des travaux : 280 000 €
Dont :	Dont :
SIVOM EA : 596,94 €	- Démolition : 19 000 €
GRDF : 263,25 €	SIVOM EA : 596,94 €
ORANGE : 568,79 €	GRDF : 263,25 €
ENEDIS : 5 000 €	ORANGE : 568,79 €
Total réseaux : 6 428,98	ENEDIS : 2 500 €
	- Total réseaux : 3 928,98 €
Frais de maîtrise d'œuvre : 32 000 €	Frais de maîtrise d'œuvre : 28 000 €
Frais annexes (SPS, contrôle technique, étude thermique ...) : 32 000 €	Frais annexes ((SPS, contrôle technique, étude thermique ...) : 28 000 €
TOTAL : 384 000 €	TOTAL : 336 000 €
TTC : 460 800 €	TTC : 403 200 €

RECETTES	RECETTES
DETR (45% au titre de création pôle santé) : 172 800 €	DETR(45% au titre de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine) : 151 200 €
Département : 96 000 € TRAVAUX	Département : 84 000 € SUR LE BATI
Globalisation sur 2 ans : 600 000 € travaux :	180 000 € subvention (30%)
Région (10%) : 38 400 € (création pôle santé)	Région (10 %) : 33 600 € (plan ruralité)
Fonds propres et/ou emprunts : 153 600 € (76 800 (20%) + TVA du programme)	Fonds propres et/ou emprunts : 134 400 € (67 200 (20%) +TVA du programme)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le dossier présenté,
- **sollicite** les subventions de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental aussi élevées que possible afin d'atteindre les 80 % d'aides publiques.
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2017.

02/2017 Objet : prix de vente carburants. . (votants : 15 Pour : 15)

Vu la délibération en date 17 novembre 2015 relative au prix de vente des carburants de la station-service,
Vu les informations du service « concurrence, consommation et répression des fraudes de la DDCSPP,
Le maire indique que le mode de fixation du prix de vente du carburant n'est pas adapté aux fluctuations permanentes du prix du pétrole et que parfois l'écart avec la concurrence est trop important, ce qui est contraire au but poursuivi.
Il demande donc la possibilité de pouvoir moduler les prix en permanence, afin de maintenir un écart le plus faible possible avec la concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que le prix de vente à la pompe « librement déterminée par le jeu de la concurrence » ne sera jamais inférieur au prix d'achat du carburant.

Questions diverses

- Pêche au plan d'eau de La Chassagne

Le maire indique qu'une réunion a été faite avec les pêcheurs, à l'ensemble municipal, pour faire le point sur l'année écoulée et établir le règlement 2017. Il regrette que cette réunion n'ait pu se faire au Bar des Sports comme les années précédentes, de même que la vente des cartes qui devra se faire à un autre endroit.

Les modalités de cette vente de cartes seront communiquées ultérieurement.

Il précise aussi que la pêche sera surveillée par une personne assermentée à partir de juin.

- Accessibilité ensemble municipal

A la suite d'un contrôle, il s'avère que des travaux seront nécessaires pour mettre aux normes l'accès handicapés des sanitaires.

- Souci au toit de la mairie

Des devis vont être demandés pour réparer les gouttières de la toiture de la mairie qui souffrent de fuites à répétition.

- Déchetterie : M DENIS interpelle M BOROWIAK pour lui demander les raisons pour lesquelles la déchetterie de Cosne d'Allier était fermée samedi 4 février. M BOROWIAK répond que c'est en raison de la mise en place des barrières de dégel et qu'une information a été divulguée dans la presse et sur le site du SICTOM.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 00.



Le Maire,
OLIVIER François,